

Québec, le 13 février 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May, 1^{er} étage
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 décembre 2017, le député de Jonquière déposait l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale signée par 64 personnes, laquelle demandait le retrait complet et l'abandon définitif des quatre projets de règlements sur les forages pétroliers et gazières ainsi qu'un plan de sortie rapide et complet de la filière pétrolière et gazière au Québec.

Tout d'abord, rappelons qu'en avril 2016, le Gouvernement du Québec adoptait la Politique énergétique 2030, dont la vision est de faire du Québec un chef de file nord-américain dans les domaines de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, et de bâtir ainsi une économie nouvelle, forte et à faible empreinte carbone.

L'une des orientations de cette politique est de définir une nouvelle approche en matière d'énergie fossile, afin notamment d'assurer une exploitation responsable des hydrocarbures. À cet effet, la politique prévoit la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire des hydrocarbures du Québec, ainsi que l'utilisation des bénéfices engendrés par l'exploitation des hydrocarbures dans la transition énergétique et les mesures d'efficacité énergétique.

En décembre 2016, l'Assemblée nationale adoptait la *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*. Celle-ci édictait la *Loi sur les hydrocarbures*, dont l'objet est de régir le développement et la mise en valeur des hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique, tout en assurant la sécurité des personnes et des biens, la protection de l'environnement et la récupération optimale de la ressource, et ce, dans le respect du droit de propriété immobilière et en conformité avec les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre établies par le gouvernement.

Les quatre projets de règlements, dont le retrait complet et l'abandon définitif est demandé par les pétitionnaires, visent à assurer la mise en œuvre de cette loi et son application. Ces règlements ont été publiés le 20 septembre 2017 pour une période de consultation initiale de 45 jours qui a, par la suite, été prolongée de 35 jours, totalisant une période de 80 jours de consultation, et ce, afin de laisser tout le temps nécessaire aux citoyens intéressés de les commenter. L'analyse des commentaires et des observations reçus dans le cadre de cette consultation est toujours en cours. Les résultats de cette consultation seront pris en compte dans l'élaboration finale de la réglementation.

Je n'exclus pas qu'une fois les résultats des consultations connues, des modifications aux règlements puissent être apportées, si nécessaire; mais le retrait pur et simple de ces règlements, comme exigé par les pétitionnaires, ne servirait personne, en plus d'avoir des conséquences préjudiciables, notamment, celle de créer un vide juridique qui enlèverait au Québec la capacité de protéger les personnes, l'environnement et les biens. En effet, sans règlements, la *Loi sur les mines* s'appliquerait, une loi qui, par exemple, ne prévoit aucune distance séparatrice en cas de développement et de mise en valeur d'hydrocarbures en milieu terrestre et hydrique.

Soulignons, enfin, que la *Loi sur les hydrocarbures* et les projets de règlements soumis à la consultation encadreront de manière stricte, adaptée, sécuritaire et transparente les activités reliées à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures. Élaborés à partir des études recensant les meilleures pratiques des juridictions reconnues comme ayant une expérience probante en matière d'hydrocarbures et des consultations réalisées dans le cadre des évaluations environnementales stratégiques (EES), tenues entre 2009 et 2016, ce cadre représente un net progrès par rapport à celui de la *Loi sur les mines* actuellement en vigueur qu'il devient impératif de remplacer.

Compte tenu des enjeux mentionnés, le gouvernement poursuivra sa réflexion afin de mettre en place un cadre réglementaire adapté au développement et à la mise en valeur de cette filière énergétique au Québec et propice à l'acceptabilité sociale des projets pour les communautés d'accueil.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,
ministre responsable de Plan Nord
et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,



PIERRE MOREAU